

BEPA

Le brevet d'études professionnelles, BEPA, diplôme de niveau V, présente une double finalité : l'entrée dans la vie active, la poursuite d'études dans les voies professionnelles et technologiques (baccalauréat professionnel, brevet de technicien agricole, baccalauréat technologique).

Admission

-

Un diplôme de fin de cycle de détermination des lycées (BEPA, CAPA en deux ans) ou un niveau de fin de seconde générale et technologique

-

un an d'activité professionnelle à temps plein à l'entrée en formation ou une scolarité en classe de 3ème de collège ou un CAPA, CAP ou encore la scolarité complète y conduisant

La durée de formation peut être réduite par une décision prenant en compte les compétences professionnelles, les titres et les diplômes du candidat.

Formation

Le BEPA se prépare en deux ans, après une classe de 3ème, un CAP ou un CAPA. Elle est organisée en modules : un tronc commun à toutes les options et deux séries de modules qui précisent l'option et la spécialité professionnelle choisies.

Il peut aussi être préparé par la voie de l'apprentissage ou par la validation des acquis de l'expérience.

Options préparées :

Activités hippiques : cavalier d'entraînement, lad jockey, lad driver (galop, trot), soigneur, aide-animateur (établissement équestre, tourisme équestre), maréchal ferrand.

Agriculture des régions chaudes.

Agro-équipements.

Aménagement de l'espace : travaux paysagers.

Animalerie : laboratoire.

Conduite de productions agricoles : productions animales, productions végétales, vigne et vin.

Elevage canin et félin.

Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux.

Productions aquacoles.

Productions horticoles : productions florales et légumières, productions fruitières, pépinières.

Services : services aux personnes, secrétariat accueil, vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie, vente de produits frais, vente de produits horticoles et de jardinage.

Transformation : industries agroalimentaires, laboratoire, contrôle de la qualité.

-

Travaux forestiers.

Six modules d'enseignement général, communs à toutes les options, composent le tronc commun de 820 heures.

- Des modules de secteur professionnel (295 heures) définissent l'option choisie. Ils visent à donner aux élèves les bases scientifiques et technologiques et la connaissance de l'environnement professionnel adaptées à l'option.

- Des modules de spécialités professionnelles (655 heures) visent l'acquisition de savoirs et savoir-faire.
- Deux modules sont liés au contexte local : un module d'adaptation régionale, ou MAR, de 90 heures, vise à répondre à une demande régionale de qualification professionnelle et un module d'initiative locale, ou MIL, permet à l'établissement d'exercer son autonomie pédagogique dans le cadre de son projet.
- Un stage de dix à douze semaines (dont huit prises sur la scolarité) de mise en situation professionnelle complète le dispositif.

Examen

Il comporte deux groupes d'épreuves :

Trois épreuves terminales organisées en fin de formation vérifient l'atteinte des objectifs généraux de la formation. Les épreuves sont les suivantes : expression écrite, soutenance d'un rapport de stage, étude de thèmes techniques.

Les épreuves du second groupe, évaluées par l'équipe pédagogique en contrôle continu, vérifient que les objectifs d'un ou plusieurs modules ont été atteints.

Les épreuves sont les suivantes :

-
Expression, communication et pratique de la langue française.

-
Vie sociale et culturelle

-
Initiation au monde contemporain

-
Langue étrangère

-
Le corps et les activités physiques

-
Mathématiques et traitement de données.

-

Epreuves de l'option

-

Epreuves de la spécialité

Après le BEPA

Le BEPA vise prioritairement l'insertion professionnelle.

Il est possible de poursuivre des études en préparant un brevet de technicien agricole (BTA), un baccalauréat professionnel dans la même filière ou une filière voisine, ou éventuellement un baccalauréat technologique.